CONDITIONS :

... FIA... PAR AN, payables six mois d'avance. ... abonnement ne sera arrêté, à moins que ... ne soient payés, et à moins que celui qui voudra ... sabonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis publiés en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux ... auront envoyés.

On rend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'il ne soit quelqu'un en ville chargé de payer ... Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la ...

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI & PITTSBURG.

Le bateau à vapeur **OHIO**, capitaine Jesse Hart, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,
No. 28, Nouvelle-Levée.

A VENDRE.

Le bateau à vapeur **WALTER SCOTT**, ayant été complètement réparé, est offert en vente. Pour les conditions, s'adresser au capitaine ... à bord, ou à

HARRISON, BROWN & CO.

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier **BOREAS**, capit. Bal..., pourra recevoir 10 passagers dans la chambre, ... de beaux emménagemens, et partira ... S'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la ... de la Levée, ou à

THEOD. NICOLET & CO,
No. 30, rue Toulouse.

26 mars

POUR MARSEILLE.

Le navire **DUBLIN PACKET**, capitaine John ... Potter, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 200 ... de coton, ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à

A. QUERTIER & BOUTIN.

25 mars

POUR LE HAVRE.

Le paquet la **CREOLE**, capitaine Page, partira le 10 du mois prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à

HAGAN, NIVEN & CO.

2... mars—7

POUR MATAMOROS.

La goëlette HELEN MAR, (tirant peu d'eau) capitaine B. F. Hanna, ayant une partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord vis à vis les magasins bleus, ou à

E. W. GREGORY.

19 mars—j...

POUR LIVERPOOL.

Le navire de première classe, **SARAH & CAROLINE**, capitaine Priner, peut recevoir 200 balles de coton. S'adresser à

LINCOLN & GREEN.

19 mars

POUR BALTIMORE.

Le brick **AMAZON**, très fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Hugg, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagements, s'adresser au poteau No. —, ou à

HARRISON, BROWN & Co,
rue Royale No. 117

13 mars

POUR LIVERPOOL.

Le navire **HENRY**, doublé et chevillé en cuivre, de première classe, capitaine Nowell, a la plus grande partie de sa cargaison, et partira ... Pour fret de 200 balles de coton, s'adresser à

I. OGDEN & Co,
rue Gravier, No. 60.

1.. mars

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier de première classe **AUSTERLITZ**, capitaine Wm. Hammond, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira immédiatement. Pour fret de 2 à 300 balles de coton ou passage, s'adresser à FK. PERRET & GALLY,
rue Royale, No. 59

14 mars

DEMANDE—Un bon navire pour transporter de ... balles de coton à un port de la Baltique, s'adresser à I. OGDEN & CO,
rue Gravier, No. 60

1. mars

POUR LE HAVRE

Le paquebot FLORIDA, fin voilier doublé en cuivre, capitaine M..., partira sous peu de jours, pouvant recevoir 300 balles de coton, pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, en face du poteau No. 76, ou à

I. OGDEN & CO,
rue Gravier, No. 60.

13 mars

POUR LE HAVRE.

Le brick neuf **BALTIMORE**, fin voilier, capitaine Snow, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de ... balles, s'adresser à J. LE BLANC,
rue Royale, No. 103

5 mars

A FRETER.

La goëlette **ECLIPSE**, fine voilière, capitaine Leidersdorff, de 350 tonneaux, est prête à recevoir un fret pour un port quelconque. S'adresser à

JULES LE BLANC,
rue Royale, No. 103.

1 mars

POUR LIVERPOOL.

Le navire **AMBASSADOR**, capitaine Upton, ... prendre 250 balles de coton, pour le port ci-dessus.

LINCOLN & GREEN.

ON désire trouver à louer, une Maison de quatre à ... pièces, ... la préférence pour une située dans la rue St. Pierre à celle du Canal. S'adresser par écrit, en donnant les détails, à la boite, No. 325, à la poste. 22 fev ...

A LOUER.—Un vaste Magasin d'entrepot, de ... pieds, ... de large, situé rue St. ..., entre les rues Royale & Bourbon. Pour les conditions, s'adresser au soussigné.

13 ... B. DUPUY.

A LOUER.

La maison en ... étages, (*Free port*) entre les rues du ... et St. Ferdinand, s'adresser à T. NICOLET & Co.

CALIGRAPHIE.

MESSRS. I. P. & R. DOLBEAR ont l'honneur d'informer les habitants de la Nouvelle-Orléans, qu'ils ... leur académie d'écriture ... rue du Canal, No. 48, où ils peuvent ... des exemples des progrès de leurs élèves ... Les personnes qui ne purent compléter ... Les dames qui le désirent ... Les témoignages ... la satisfaction des personnes qui ... apprécier le résultat de cette méthode d'instruction.

De son Excellence le Gouverneur Roman.

J'ai examiné ... le système d'écriture enseigné par M. Dolbear, et c'est avec plaisir que je certifie de ... supérieur à toute autre méthode que je connaisse. M. Dolbear a ... donné des leçons particulières dans ma famille je pense que ce n'est que justice de ma part d'ajouter que je le crois digne de la confiance du public autant par l'... et l'aménité de son caractère que par les progrès rapides qu'il fait faire aux personnes qui reçoivent ses leçons. A. B. ROMAN.

Nouvelle-Orléans, 2 janvier 1832.

Nouvelle-Orléans, 19 mai 1832.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'Ecriture en cette ville d'après le système Carstair, nous avons examiné avec soin des exemples d'écriture de ses élèves depuis l'âge de 8 jusqu'à 50 ans, écrits à différentes époques du cours d'instruction et après cet examen c'est avec un vive satisfaction que nous pouvons attester les progrès rapides sinon sans pareils qui ont été faits. D'après les exemples que nous avons vu et l'examen du système nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer que nous partageons l'opinion généralement reçue que le système est grandement supérieur à tout ce qu'on a enseigné jusqu'à présent. Si une écriture lisible, élégante, courante et de bon goût est un talent utile ou désirable c'est d'après les principes de ce système qu'on peut l'acquérir. Nous sollicitons donc la protection du public en faveur d'une instruction dont les résultats sont si utiles.

A. B. ROMAN, Gouverneur de la Louisiane.
Le révérend Mr. C. MAENHAUT.
A. GRAILHE.
J. W. ...NEW.
D. MORPHY.
D. PRIEUR, maire de la Nouvelle-Orléans.
Le révérend G. L. NASH.
Le révérend G. WINSTER.
Wm. C. POPE.

DEPOTS DE VOITURES,
RUE DE LA DOUANE, Nos. 12 & 14.

Reçu par le navire Huntsville et par d'autres navires dernièrement arrivés, 4 voitures très bien faites ; des carrosses à 1 et 5 chevaux, à sièges changeans—Aussi ; ... à ressort C et Elyptic ; ... chevaux, &c., divers gigs ou cabriolets ... du meilleur genre, à essieux patentés ; tilburis, &c. Ces derniers articles venus et ceux en magasin forment un assortiment aussi complet qu'il est possible d'en trouver dans les états de l'ouest et ceux du sud, à vendre à bon marché.

... mars 21 M. WALTON.

3000 PLOMB EN SAUMON à vendre par
4 avril J. MAGER.

CAFE DE LA HAVANE—960 sacs café de la Havane, en magasin, et à vendre par

J. PRATS & FILS,
rue Ste. Anne, No. 52

4 avril

ENTRE à la geole de la paroisse St. Jacques, le nègre nommé **EDMOND PETERS**, se disant appartenir à M. Dubuys & Longé, à la Nouvelle-Orléans, ayant une Presse à Coton au faubourg Ste. Marie. Le dit nègre est âgé d'environ 30 ans; taille de 5 pieds 10 ou 11 pouces, mesure anglaise. Le propriétaire du dit esclave est requis de le retirer de la geole en se conformant à la loi.

Paroisse St. Jacques, le 26 mars 1834.

1 avril—3 MICHEL SANSON, dép. shérif.

ENTREE à la geole de la paroisse St. Jacques, la quarteronne **LAILA** ou **LOUISA**, et appartenant à M. Williams Grimes, à la Nouvelle-Orléans. Elle est âgée de 25 à 30 ans, taille de 5 pieds [mesure anglaise] ayant plusieurs dents de moins à la machoire supérieure; elle dit que son maitre est commis chez M. Nolin, marchand de féraille. Le propriétaire est requis de la retirer de la geole en se conformant à loi. Paroisse St. Jacques, 26 mars 1834.

1 avril—3 MICHEL SANSON, dép. shériff

$25 DE RECOMPENSE.

EST parti marron de la raffinerie de la Louisianne, le nègre **JACQUES**, domestique et cocher, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 6 pouces américains, parlant l'anglais et le français, il a une plaie à la jambe l'ayant eu cassée, figure maigre; il avait sur lui un pantalon et habit de drap noir, un crêpe à son chapeau. S'adresser à MM.

28 déc— FORSTALL & CO.

Il a été conduit le mercredi, 12 du mois dernier, à l'encoignure des rues St. Louis et Bourbon, par un individu du nom de F. Grand, un cheval bay, ayant une étoile au front, sellé et bridé. Comme M. F. G avait dit qu'il viendrait le retirer dans le courant de la même journée, et qu'il n'a pas paru depuis, nous le prions s'il est en ville, de passer à la dite écurie, ou à ceux qui le connaissent de vouloir nous donner de renseignements sur son compte.

Si d'ici au 17 du courant, nous n'avons aucun renseignements du dit F. G., le dit cheval sera vendu ce jour, pour satisfaire aux frais. pour Vr. MILLET,

3 avril—3 J. P. RABASSA.

EN débarquement du navire français Ballochan, capitaine Dufour, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés : 40 barriques de Vin rouge vieux, petit Médoc.

4 avril J. B. & F. LABATUT.

EN débarquement du navire Balochan, et à vendre par Pre. Lafaye, rue Royale, No. 147, 31 futailles Eau-de-Vie assorties en grandeurs de futailles et qualités; 16 barriques vin rouge St. Emilion, 1er. crû; 40 barriques Vin blanc Barsac, Nerac, et Grave; 12 paniers de Champagne; 1000 paniers d'Anizette, le tout ayant droit au drawback. Et d'importation antérieure, un grand assortiment de Vins vieux des 1ère. qualités, St. Emilion, Camy Pomaral; Médoc, &c., ainsi que de l'Eau-de-vie

4 avril Pre. LAFAYE.

A VENDRE arrivant de Bordeaux et en débarquement du Ballochan :

12 barriques Vin rouge Graves; 170 caisses do. do.; 25 paniers Champagne.

D'Importation Antérieure.

50 barriques Vin rouge Montferrant; 40 do. Talence. 20 do. Haut Talence; 12 do. Léoville et Pontet Canet; première qualité; 10 tierçons Vin blanc; 50 caisses Vin Château Margaux ou Pontet Canet; 9 futailles huile de lampe fine; Amandes, Bouchons, Huile en paniers et Marasquin; 225 sacs Café de Rio Janeiro, par

OSMIN BIGOURDAN,

4 avril rue Toulouse, No. 23, entre Chartres Levée.

AVIS—Le soussigné devant partir pour France du 5 au 10 d'avril prochain, invite les personnes qui lui doivent ainsi que celles auxquelles il peut devoir de vouloir bien solder et régler leurs comptes dans le plus bref délai.

S. MITAUD,

22 mars—10,3ps rue St. Pierre, No. 94.

Bureau de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

LES Souscripteurs au fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sont requis de transmettre leurs titres au bureau de M. P. Soulé, avocat, rue St. Louis, [entre les rues Royale et Bourbon] afin que lesdits titres puissent être soumis aux conseillers légaux nommés par la Direction pour les examiner et en faire leur rapport à la Banque, et que les hypothèques qui doivent garantir le paiement des *bonds* à émettre, soient immédiatement fournies.

Ceux des souscripteurs qui, à dater d'aujourd'hui, n'auront pas transmis leurs titres dans le délai de soixante jours (pour la ville) et quatre vingt dix jours (pour la campagne), seront considérés comme renonçant aux droits et privilèges qui pourraient résulter de leur souscription.

Nouvelle-Orléans, 22 mars 1834.

Par ordre de la Direction,

24 mars—3m E. BARAU, secrétaire.

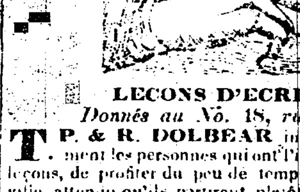

LECONS D'ECRITURES
Donnés au No. 18, rue du Canal.

T. P. & R. DOLBEAR informent respectueusement les personnes qui ont l'intention de prendre des leçons, de profiter du peu de temps qu'ils ont à rester en ville, attendu qu'ils partiront plutôt qu'ils le croyaient.

14 mars

DOYLE & MAY,
PEINTRES.

ONT l'honneur d'informer leurs amis et le public, qu'ils ont transféré leur établissement du No. 77, au No. 45, de la rue de la Douane, tout près de la rue de Chartres, où ils continueront à exécuter tous les ouvrages de leur profession, et ils espèrent par la prompte exécution des demandes qui leur se ont faites, et leurs prix modérés, mériter la continuation de l'encouragement du public.

Ils exécutent parfaitement les bois et les marbres ci-après nommés :

BOIS.	MARBRES.
Acajou, Chêne de toutes qualités,	Egyptien noir, &c.
Erable, œil d'oiseau,	Gialla et antique.
Bois de satin,	Oriental ou vert antique.
Racine d'érable,	Jaspé.
Bois noirs,	Granite de Darby et du Potomac.
Rose, &c.	Marbre blanc italien,
Ebène,	de Sienne & Broctella.
Ormeau,	Gris américain, &c.

On peut en voir des échantillons à leur établissement, où se trouvent toujours à vendre, de l'huile, des vitres, du vernis, &c. 12 mars

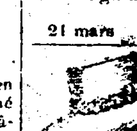

LES soussignés ont reçu par le navire Marengo, les articles suivants :

Douce amère, racine de guimauve, fleurs de mauve, do. coquelicots do. violettes; do. bourache; do. rose de Provins; racine de turbith ; écorce de grenadier sauvage ; acide citrique; acide acétique concentré; sirop de violettes; tridace; hydriodate de potasse; do. de fer; acetate de morphine; huile de croton; do. enphorbia latiris; extrait de ratanhia; urinaux garnis; tamis assortis, bandages, &c.

F. ORIOL & CO,

21 mars rue Condé, vis-à-vis la rue Madison.

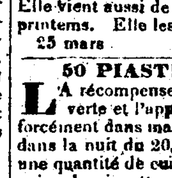

MME. FANNY FRYER, a l'honneur d'annoncer aux Dames que, voulant partir pour la France, et renouveler son magasin, elle offre à vendre toute espèce de marchandises à très bas prix, telles que : Soiries, Foulards, Mousseline blanche, Jaconas, Mousselines teintes, Cannesous en tous genres, et beaucoup d'autres articles. Elle vient aussi de recevoir un assortiment de chapeaux de printems. Elle les mettra en vente le 26 de ce mois.

25 mars

50 PIASTRES DE RECOMPENSE.

LA récompense ci-dessus sera donnée pour la découverte et l'appréhension des voleurs qui sont entrés forcément dans ma maison, rue de la Douane, No. 116, dans la nuit du 20, et en emportèrent un tiroir d'acajou, une quantité de cuillères d'argent, à manches d'ivoire, une paire de pincettes à sucre, 3 paires de bottes neuves et plusieurs autres objets. Les cuillères étaient marquées M. E. W. Le tiroir qui contenait ces objets appartenait à un buffet et portait une loupe de verre taillé.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque convaincra les susdits voleurs, ou une proportionnée pour tous renseignements qui pourront conduire à les découvrir

M. WALTON.

23 déc— rue de la Douane, nos. 12 et 14.

AUX ENTREPRENEURS.

LE soussigné vient de recevoir sur la Levée, une quantité de Pierres grès pour seuils, l'inteaux et pour toute sorte d'ouvrages de construction, qu'il a à vendre à des prix raisonnables.

Il a également fait un arrangement avec le propriétaire d'une carrière qui a un grand établissement à vapeur pour scier les pierres. On doit lui délivrer les pierres sous un mois d'ordre; ce qui le mettra à même d'avoir constamment à vendre une grande quantité de toutes espèces de pierres de construction. Pour voir les échantillons des pierres et de leur exécution, s'adresser à son établissement rue Royale, No. 292. S. LENKINS,

N. B. Il place les grilles et les desins de cheminée construit les tombes et grave les inscriptions, le tout exécuté avec goût.

23 jan— S. L.

1500 BOUCAUTS de Sucre, à vendre par
2 mars BLANC & BRUGIER.

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister—Mercredi, 16 avril prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de Spence ou mineurs Young, l'esclave suivant, savoir :

Catherine, négresse âgée d'environ 30 ans, un peu cuisinière blanchisseuse et domestique de maison.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

14 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 3 mai, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Tou saint Marot, l'esclave ci après décrit, savoir :

Sally, négresse âgée de 30 ans, blanchisseuse s'étant absentée deux fois.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur la propriété. Par ordre de la Cour.

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé chez T. Seghers, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 28 mars

Succession de Thomas C. Dawson.

PAROISSE D'ORLEANS—COUR DES PREUVES—Avis est par le par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte provisoire présenté par le Régister des Testaments, administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds d'entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

3 avril W. F. C. DUPLESSIS, reg

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Attendu que Mulrony a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James Mulrony, décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,

4 avril W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Attendu que Basile Beauregard a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Domingo de Arriola, décédé ab intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,

4 avril W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Attendu que Thomas Cucilla a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Lorenzo de Cordova, décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.

4 avril W. F. C. DUPLESSIS, *Register*

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régist r des Testamens—Jeudi, 17 avril prochain, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente dans la rue Conti, No. 11, les e..ts mobiliers appartenant à la succession de feu James Hooll.

Conditions : comptant. Par ordre de la cour,

5 avril W F C DUPLESSIS, rég

AVIS.

LES Catholiques Romains de l'Eglise St. Lou's ayant droit de voter, sont prévenus qu'une élection de neuf Marguilliers aura lieu le lundi, 7 avril prochain, depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures après-midi, pour remplacer MM. H. Pédesclaux, B. Montreuil, J. Bermudez, F. Labatut, J. M. Kennedy, W. F. C. Duplessis, J. L. Prévost, T. Mossy et F. Gaiennié dont le temps d'exercice expire.

La dite élection durera un seul jour conformément à l'acte de la législature approuvé le 6 mars 1830, et aura lieu dans une des maisons du Presbitaire, face à la Place St. Antoine.

26 mars—11 Chs. BOLOT, secrétaire.

AVIS D'EXECUTEURS.

LES créanciers de la succession de Martin Fierdebras, sont prévenus de présenter au soussigné, leurs réclamations dûment prouvées, &c., contre la dite succession sous 10 jours ou plustard, afin de faire un tableau et une distribution des fonds entre les créanciers.

J. CULBERTSON,

25 mars—10 avocat de l'exécuteur.

TRAITES sur Boston, à vendre par

25 mars LINCOLN & GREEN.

PLANCHES DE CYPRE—...000 pieds de planches, en débarquement et à vendre par

TOURNE & BECKWITH,

25 mars No. 28, Nouvelle-Levée.

LAFAYETTE PORTER-HOUSE.
Rue Bienville, No. 21.

WEBB BAGNAL & WEBB tiennent constamment à leur établissement un assortiment de Bière, petite bière et cidre de New-York de première qualité, qu'ils offrent à vendre à bon marché.

Ils ... 300 grosses bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons, à vendre à bon marché,

28 février

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans.—Présent l'hon. Chs. Maurian juge, mars 24 1834.—No. 7339—Camille ... contre ses créanciers.—La cession des biens par le dit pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le profit de ses créanciers ; il est ordonné par la cour, qu'une assemblée de ces dits créanciers ait lieu en l'étude de Louis Feraud, not. pub. le Samedi 26 avril prochain, afin d'y délibérer alors sur les affaires du pétitionnaire, et que jusque là toutes procédures contre sa personne et ses biens soient suspendues.—Il est de plus ordonné que Mr. Robert Praux, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la cour—Bureau du greffier.

25 mars—10,2ps P. A GUYOL, Dép. Gref.

COUR DE DISTRICT—*H. W. Palfrey* contre *ses créanciers* et les créanciers de *Palfrey, Dyson & Co.*—No. 10,332—Mardi, 25 mars 1834.—Sur motion de C. M. Conrad, avocat pour les syndics des créanciers de l'insolvable, et sur enrégistrement du tableau de distribution dans cette affaire; il est ordonné par la cour que les créanciers et autres personnes intéressées, aient à déduire d'ici au lundi 7 avril prochain, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution ne serait pas homologué et confirmé conformément à la loi.

Extrait des minutes.

27 mars—10 JOHN L. LEWIS, greffier

A VENDRE—Tabac de Natchitoches, en carrottes de 4 et 10 livres, en gros et en détail. S'adresser à

P. DUBERTRAND,

25 mars rue St. Louis, No. 128

POISSON TAMBOUR—4000 livres poisson-tambour, propre à l'usage des habitations, à vendre par Levy & Whiting, mardi, 1er. avril, à 4 heures de l'après-midi, à l'encoignure des rues Juba et Nlle. Levée.

TOURNE & BECKWITH,

31 mars Nos. 28 et 29, Nouvelle-Levée.

Magasins d'articles nouveaux de Paris.
Rue de Chartres, No. 182.

ALEXANDRE PAYA, se disposant à partir pour Paris, offre à vendre à des prix modérés, un joli assortiment de librairie, littérature, romans nouveaux, pièces de théâtre, &c., parfumerie fine, bijouterie en or et dorée, montres de Lépine, pour hommes et pour femmes, tableaux à l'huile, gravures et lithographies en tout genre, parapluies fins, cannes à épée, à poignard et de fantaisie, pistolets d'arçon et de poche, coutellerie fine, couteaux-poignard, et poignards à gaine, gants en soie et en fil d'écosse, cravattes noires en gros grains et satin, cols d'été en couleur et blancs, chemises en toile en perkale et guingam, casquettes, portefeuilles, brosses à tête, pour habit, &c., flambeaux en bronze et plaqués, papier à lettres fins et divers articles de bureaux, fusils et ustensiles de chasse, pupitres à musique, belles guitares, et jolis miroirs de voyage. Il prie les personnes qui lui doivent de vouloir faire solder leur compte dans un court délai. 8 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—No. 7281—*Jackson Oliver* contre *ses créanciers.*—Sur enrégistrement du tableau de répartition, et sur motion de Messieurs Carleton et Lockett, avocats du syndic, il est ordonné que toutes personnes intéressées aient à déduire, dans les dix jours, les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles ledit tableau ne serait pas homologué, et les fonds répartis en conséquence. Par ordre de la cour,

Bureau du Greffier, 31 mars 1834.

1 avril—3 F. BUISSON, dép. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse en et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge—No. 7302—*P. Dubertrand* contre *ses créanciers.*—Pétition pour demander du temps.—Après avoir lu et entré la pétition et la cédule dans cette affaire ; il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu le samedi, 19 d'avril prochain, en l'étude de M. Octave de Armas, notaire public, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et qu'en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues. Il est de plus ordonné que M. A. Morphy, soit nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de la cour,

Bureau du Greffier, 17 mars 1834,

18 mars—10,3ps F. BUISSON, dép. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—24 mars 1834.—No. 7332—William Story *contre* ses créanciers—La pétition et cédule dans cette affaire ayant été lue et enrégistré. Il est ordonné que les créanciers du dit pétitionnaire aient à paraître à la cour, le mardi, 15 d'avril prochain, afin de déclarer pourquoi la pétition du débiteur maintenant en prison, ne serait pas accordée, et pourquoi jusqu'an dit jour toutes procédures contre sa personne et ses propriétés ne seraient pas suspendues.

Par ordre de la cour.

25 mars—7,2ps F. BUISSON, dép. gref.

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—En vertu de deux ordres rendus par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, le 27 Février dernier, sur la demande des executeurs de feu Samuel Livermore et du tuteur des légataires.

Il sera exposé en vente par le soussigné, Régister des Testamens, ...di le 19 Avril à midi, à la Bourse les propriétés ci-après décrites appartenant à la succession du dit défunt, savoir :

1o. Les SIX TERRAINS, situés au faubourg Ste Marie et désignés par les numéros deux, trois, quatre, cinq six et sept, sur un plan dressé par Richard Delafield, en Mars 1832; lesdits Terrains sont contigus et mesurent, en mesure anglaise, chacun, vingt sept pieds de face à la rue Carondelet, entre les rues St. Joseph et Julie sur 127 pieds dix pouces de profondeur plus ou moins, seront vendus à deux, trois, quatre et cinq ans de crédit, du huit Février dernier (1834) en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement; les billets donnés pour les trois derniers termes portant intérêt à raison de huit pour cent par an du huit Février 1836.

2o. Les sept LOTS DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés à l'encoignure des rues Hevia et Carondelet au faubourg Ste. Marie, et désignés par les lots numéros deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit, sur un plan dressé par Louis Joseph Pilié, daté le 29 Juin 1832 : lesdits terrains furent acquis par ledit défunt de James Puech, John Davey Bein et James Boyd Hullin, par acte passé pardevant G. R. Stringer, alors notaire, le 8 avril 1833, seront vendus à un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et dix ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant intérêt à raison de six pour cent par an de leur date respective, avec hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

3o. Le LOT DE TERRE No. 104, acquis par le défunt et S Edward Yorke, situé au dit faubourg Ste. Marie, entre les rues Girod et Julie, mesure 60 pieds de face à la rue Carondelet, sur 120 pieds de profondeur et est borné du côté de la rue Girod par le Lot No. 165, et du côté de la rue Julie par les lots Nos. 103 et 102, lequel lot sera vendu, en entier, par consentement du dit S. Edward Yorke ; un plan de ce lot de terre sera exhibé à la vente.

33 Lots de terre, acquis de la Compagnie du Canal et de la Banque de la Nouvelle Orléans.

Le Lot No. 9 ayant 26 pieds de face à la rue Carondelet, sur 158 pieds de profondeur a une allée de 25 pieds de l'usage commun des Ilets Nos. 10, 11, 12, 13, 14, 16 et 27.

Le Lot No. 10 ayant les mêmes dimensions,
Le Lot No. 11 " " do
Le Lot No. 12 " " do
Le Lot No. 13 " " do
Le Lot No. 14 " " do
Le Lot No. 15 " " do
Le Lot No. 16 " " do
Le Lot No. 17 " " do formant l'encoignure des rues Carondelet et St. Joseph.

Le Lot No. 18 mesurant 26 pieds de face à la rue St. Joseph, sur 220 pieds de profondeur à une allée d'un usage commun, de 15 pieds de large, avec les lots 19, 20, 21, 22 et 23.

Le Lot No. 19 ayant les mêmes dimensions.
Le Lot No. 20 " " do
Le Lot No. 21 " " do
Le Lot No. 22 " " do
Le Lot No. 23 mesurant 28 pieds, sur 120.
Le Lot No. 34—Dans le morceau de terre, de forme irrégulière qui se trouve entre les rues St. Joseph et des Tritons, mesurant 25 pieds de face à la rue St. Joseph et 25 pieds à la rue des Tritons, sur 101 pieds 3 p. de profondeur sur la ligne du lot No. 33 et 94 pieds 4 p. ... profondeur sur la ligne du lot No. 36

LOTS DE TERRE dans l'ilet, et borné par les rues Baronne, Philippe, Julie et des Tritons.

Le Lot No. 61 mesurant 26 pieds de face à la rue Julie sur 120 pieds de profondeur à une allée de 15 pieds, d'un usage commun des lots 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73 et 74.

Le Lot No. 65 ayant les mêmes dimensions.
Le Lot No. 66 " " "
Le Lot No. 67 " " "
Le Lot No. 68 " " "
Le Lot No. 69 " " "
Le Lot No. 70 " " "
Le Lot No. 71 " " "
Le Lot No. 72 " " "
Le Lot No. 73 " " "
Le Lot No. 74 ayant 25 pieds huit pouces de face à la rue Julie sur 128 pieds de face à la rue Baronne, lequel doit former l'encoignure.

LOTS dans l'ilet borné par les rues Philippe, Julie et des Tritons et "Mobile Landing."

Le lot No. 101, ayant 25 pieds de face au Mobile Landing sur 109 pieds 3 pouces de profondeur entre les lots nos. 100 et 102.

LOT sur "Julia street Landing," entre les rues du Cirque et St. Pierre.

Lot no. 131, ayant 26 pieds de face au "Julia street Landing," et 25 pieds huit pouces dans le fonds sur 120 pieds de profondeur, borné par les lots nos. 130 et 132.

SIX lots de terre entre les rues St. Pierre St. Paul et Julia street Landing.

Lot no. 145, ayant 26 pieds de face au "Julia street Landing," sur 23 pieds 8 pouces dans la profondeur et 120 pieds de face à la rue St. Pierre, formant encoignure.

Lot No. 146 ayant 26 pieds sur 120.
Lot No. 147 mêmes dimensions;
Lot No. 148 " "

LOT de Terre, entre la rue du Bassin et le Faubourg Saulet.

Lot no. 320, ayant 25 pieds de face au Covington Landing, sur 100 pieds de profondeur, borné par les lots 319 et 321.

Ces 33 lots de terres furent acquis par le défunt de la Compagnie du Canal et de la banque, par acte au rapport de Greenbury Rid. Stringer, alors notaire, le 13 avril, 1832, et dans l'acte de vente, il est stipulé que l'acquéreur aura le privilège de renouveler les deux derniers termes de paiement d'année en année, mais non au-delà de dix ans en payant un intérêt de huit pour cent par an, en avance, l'acquéreur devant avoir le bénéfice de cette clause.

Un plan desquels susdits lots, peut être vu à l'étude de Félix Grima, notaire public, successeur de G. R. Stringer, et une copie sera exhibée à la vente.

5o. HUIT Lots de Terre, situés au faubourg Delord, dans les rues Poeyfarré et Foucher, désigné par les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer de la ville, le 7 avril 1833.

Le lot no. 1 formant l'encoignure des rues Foucher et Poeyfarré, mesurant 22 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à cette dernière rue, sur 102 pieds 8 pouces de profondeur et face à la première.

Le Lot No. 2 att. au lot No. 1, et ayt. les mêmes dim.
Le Lot No. 3 " " No. 2, " do do
Le Lot No. 4 " " No. 3 " do do
Le Lot No. 5 " " No. 4, " do do
Le Lot No. 6 attenant au lot No. 5, mesurant 22 pieds 1 pouce et 5 lignes de face, sur une profondeur de 132 pieds 8 pouces.
Le Lot No. 7 att. au lot No. 6, et ayt. les mêmes dim.
Le Lot No. 8 mesurant 30 pieds de face à la rue Foucher sur une profondeur de 110 pieds 8 pouces et 1 ligne, lequel lot attenant dans toute son étendue aux lots no. 1, 2, 3, 4 et 5 et est borné dans sa profondeur par une partie du lot no. 6.

6o. VINGT-QUATRE Lots de Terre, situés au faubourg Lacourse, dans l'ilet No. 39, lequel ilet est borné par les rues du Bassin, Constance, Edward et de l'Annonciation et désignés sur un plan de 28 lots de terre, dressé par C. F. Zimpel, député voyer de la Ville, le 9 Janvier 1833, par les numéros 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28.

Le Lot No. 5 mesure 26 pieds de face à la rue Annonciation, sur 147 pieds 4 pouces et 2 lignes de profondeur, entre les lignes parallèles.

Le Lot No. 6 att. au No. 5, et ayant les mêmes dims.
Le Lot No. 7 " " No. 6, " do do
Le Lot No. 8 " " No. 7, " do do
Le Lot No. 9 attenant au no. 8, mesure 26 pieds de face sur 120 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur.
Le Lot No. 10 att. au No. 9, et ayant les mêmes dims.
Le Lot No. 11 " No. 10, " do do

Le Lot No. 12 attenant au No. 11, et forme l'encoignure des rues de l'Annonciation et du Bassin, mesurant 29 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la première rue, sur 120 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur et de face à la dernière rue, plus ou moins.

Le lot No. 13, mesurant 26 pieds 7 pouces de face à la rue du Bassin, sur 107 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No. 14, attenant au lot No. 13, mesurant 27 pieds de face à la rue du Bassin, sur 159 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No. 15, attenant au lot No. 14, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot No. 16, attenant au lot No. 15, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot No. 17, attenant au lot No. 16, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot No. 18, attenant au lot No. 17, mesurant 27 pieds 7 pouces et 5 lignes de face sur une profondeur de 102 pieds 8 pouces et 5 lignes.

Le lot No. 19, formant l'encoignure des rues du Bassin et Constance, mesurant 25 pieds de face à la première, sur cent pieds de profondeur et de face à la dernière rue.

Le lot No. 20, attenant au No. 19, mesurant 25 pieds de face à la rue Constance sur cent pieds de profondeur. Ces deux derniers lots Nos. 19 et 20, seront vendus ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

Le Lot No. 21, attenant au lot No. 20, mesurant 27 pieds de 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance, sur 109 pieds de profondeur.

Le lot No. 22, attenant au No. 21, mesurant 25 pieds de face, sur 100 pieds de profondeur.

Le lot No. 23, attenant au no. 22, mesurant ... pieds de face, sur 127 pieds 7 pouces et 5 lignes de profondeur.

... lot No. 15, mesurant 27 pieds de face à la rue Edward, sur 158 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur attenant dans le fonds au lot No. 17

Le lot No. 25, attenant au lot No. 23, et ayant les mêmes dimensions, attenant dans le fonds au lot No 16.

Le lot No. 26, attenant au lot No. 25, et ayant les mêmes dimensions, attenant dans le fonds au lot, No. 16.

Le lot No. 27, attenant au No. 26, et ayant les mêmes dimensions, attenant dans le fonds au lot No. 14.

Le lot No. 28, attenant au lot No. 27, mesurant 27 pieds de face, sur 107 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur, où il atteint le lot No. 6, sur la ligne de derrière.

☞ Conditions de la vente :—A l'exception des LOTS Nos. UN et DEUX—un cinquième comptant et la balance a un, deux, trois, quatre et cinq ans de crédit en billets endossés à satisfaction, portant intérêt au taux de six pour cent par an de leur date respective, avec hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement, l'acquéreur ayant le privilège de donner au lieu du comptant des billets endossés à satisfaction, à six mois de date, portant intérêt au même taux de six pour cent par an de leur date respective, avec hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

18 mars F C DUPLESSIS, Reg.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 11 avril 1834, j'exposerai en vente, à midi, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Elizabeth Mc Alpines, décédée épouse de Joseph Lavenue, l'esclave suivant, savoir :

Clarisse, négresse américaine, parlant français, âgée de 17 ans, domestique de maison, bon sujet, garantie.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 8 mars

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 16 avril prochain, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Michel Bidon, l'esclave suivant, savoir : Isaac, nègre.

Conditions de la vente : 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

14 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 18 avril prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu James Garsides, les esclaves et la propriété ci-après décrits, savoir :

ESCLAVES.

Louise, négresse âgée d'environ 55 ans.
Rosine, négresse âgée d'environ 15 ans.

PROPRIETE FONCIERE.

Un Lot de Terre, situé rue des Ursulines, entre les rues des Ramparts et St. Claude, ayant (mesure française) environ 38 pieds de face à la rue des Ursulines, sur 155 pieds de profondeur, plus ou moins.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Christy, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 17 m

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens.—Mardi, 22 avril prochain, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Maurice Crowell, les esclaves ci-après décrits, savoir ;

Martha Johnson, négresse âgée d'environ 24 ans, et son enfant Henry, âgé d'environ 4 ans.

Betsey, négresse âgée d'environ 45 ans.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, régister

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, not public, aux frais des acquéreurs. 19 mars

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 1er. mai prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Samuel C. Young, la propriété ci-après décrite, savoir :

La moitié indivise d'un lot de terre, situé sur le chemin du Bayou, près de cette ville, ayant 65 pieds de face au dit chemin, sur une profondeur de 260 pieds de chaque côté, sur lequel terrain il y a une maison briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux et une vieille cuisine en mauvais état.

Conditions de la vente : 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale sur la propriété.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé devant L. T. Caire, not. public, aux frais de l'acquéreur. 26 mars

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 29 avril, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Margaret Duffin, les esclaves suivans, savoir ;

Sarah, négresse âgée d'environ 21 ans.
Lina, négresse âgée d'environ 15 ans.

Conditions de la vente : 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

Les actes de vente seront passés en l'étude de M. Wm. Christy, aux frais des acquéreurs. 25 mars

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 9 avril 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Michael Clifford, les esclaves et terrains ci-après décrits, savoir :

ESCLAVES.

CHENEY, négresse âgée d'environ 40 ans.
BETSEY, négresse âgée d'environ 23 ans.
TOM, nègre âgé d'environ 75 ans.

TERRAINS.

Deux Lots de Terres situés au faubourg Religieuses, Nos. 49 et 50, ayant chacun, 51 pieds de face à la rue Bellegarde, sur 162 pieds de profondeur, (mesure française) ouvrant à la dite profondeur où il mesure 54 pieds 2 pouces. l'acheteur s'obligeant à payer un billet souscrit par le défunt à l'ordre de Peter Cunningham, le dit billet daté du 25 février 1832, de la somme de $1080 payable à 3 ans de date, et la balance payable à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement.

Un autre lot de terre désigné sous le No. 14, dans l'ilet No. 12, situé au faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, ayant 42 pieds 8 pouces de face à la Troisième rue, entre les rues Rousseau et Fulton, sur 125 pieds de profondeur, (mesure anglaise), l'acheteur s'obligeant à payer deux billets souscrits par le défunt à l'ordre de Robert Hastings, datés du 22 mars 1832, chacun de la somme de $100 et payables à 3 et 4 ans et la balance payable à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement.

Un autre lot de terre désigné sous le No. 9, dans l'ilet No. 76, situé au faubourg Annonciation, paroisse d'Orléans, ayant 30 pieds de face (mesure française) sur la rue des Naiades, sur 100 pieds (mesure anglaise) de profondeur, payable à 6 12, et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

Conditions de la vente. Les esclaves payables à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et les terrains payables aux termes et conditions ci-dessus énoncés.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de William Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 6 mars

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 14 avril 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Christophen Wilkinson Diggs, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un lot de terre, situé au faubourg Annonciation, au-dessus de cette ville, avec toutes les bâtisses qui sont dessus consistant en une belle maison en briques, un magasin de dépôt &c. maintenant occupés par le Sr. E. D. Turner, comme un dépôt de merrains. Les dits terrains et bâtisses étant loués à raison de $4000 par an.

Le dit lot de terre ayant (mesure anglaise) 356 pieds, 4-8 d'un pouce, sur une ligne parallèle et faisant face au chemin public ou rue de la Nouvelle Levée, 361 pieds, 6 pouces et 4-8 sur une ligne parallèle et faisant face à la rue Céleste, 255 pieds, 9 pouces et 2-8 sur une ligne parallèle et faisant face à la rue de la Vieille Levée, jusqu'à ce qu'il touche les limites de la propriété de Laurent Millaudon au coin des rues de la Vieille Levée et des Religieuses, là, formant un angle droit, et s'étendant de 65 pieds 3 pouces le long des limites de la propriété du dit Millaudon, parallèle à la rue Céleste, là, formant un angle droit, et s'étendant de 63 pieds 11 pouces et 3-8 le long des limites de la propriété de Louis Dédé, parallèle à la rue de la Vieille Levée, là formant un autre angle droit, et s'étendant de 42 pieds 7 pouces et 4-8 le long des limites de la propriété du dit Louis Dédé, parallèle à la rue Céleste, là formant un autre angle droit, et s'étendant de 127 pieds, 10 pouces et 4-8 le long des limites de la propriété du dit Louis Dédé, parallèle à la rue de la Nouvelle Levée, et 76 pieds 4 pouces et 4-8 sur une ligne parallèle et faisant face à la rue des Religieuses.

Un plan descriptif de la propriété ci-dessus mentionnée peut être vu en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, jusqu'au 3 avril, il sera en suite exposé à la Bourse jusqu'au jour de la vente.

Conditions de la vente : 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

La propriété sera livrée à l'acquéreur le 1er. mai prochain, et pas avant, étant maintenant à bail, lequel bail expire ce jour.

Il est expressément entendu que le loyer provenant du dit bail, du jour de la vente au 1er. mai n'appartiendra pas à l'acquéreur; mais sera au profit des héritiers et co-propriétaires.

Par ordre de la cour,

W. F. C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé devant Carlile Pollock, notaire, aux frais de l'acquéreur. 12 mars

TRAITES sur Paris et Marseille, à vendre par

JULES LE BLANC,
rue Royale, No. 103

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, il sera vendu à midi, à la Bourse Hewlett, le 29 avril 1834, les propriétés suivantes, dépendant de la succession de feu H. M. Myers.

1° Un Terrain, No. 1, de l'ilet 1, du faubourg des Religieuses, paroisse de Jefferson, mesurant 31 pieds 7 pouces de face sur la rue Félicité, sur 109 pieds 7 ... et 1 ligne de profondeur sur le côté avoisinant la rue ... tannée, 109 pieds sur la ligne de division du terrain ... 4, et 29 pieds 7 pouces sur la ligne du fond, le tout mesure anglaise.

2° Un Terrain No. 2, du même ilet, de 27 pieds 3 ... ces de face, sur la rue Ste. Marie, sur 109 pieds 7 ... et 1 ligne de profondeur sur le côté avoisinant la rue ... tannée, et 106 pieds sur la ligne qui le sépare du No. ... et 29 pieds 7 pouces sur la ligne de division du fond, tout mesure anglaise.

Conditions—L'acquéreur se chargera du paiement $212, 50 le 20 février 1835, et d'une pareille somme le ... février 1836, pour lesquelles sommes le terrain reste hypothéqué. La balance à un an du jour de la vente, en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque.

Aussi—Les deux morceaux de terre ci-après décrits, situés à Carrollton, désignés sur le plan, sous les Nos. ... et 105. Le No. 14, a 127 pieds 6 pouces de face à la ... de la Levée, et 325 pieds sur la rue 4ème. sur 512 pieds ... profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No. 13, 790 pieds de profondeur et ... face sur la rue Monroe, toute la portion de batture en face du dit terrain, ... par la lettre O. sur le dit plan,

Le terrain No. 105, mesure 650 pieds sur la rue Hamilton, étant toute cette portion de terre comprise entre la ligne supérieure et les rues Septième, Huitième et Hamilton.

Conditions—$140 payable le 1er. mai 1834 l'acquéreur se chargera du paiement de $1120 pour laquelle ... se trouve hypothéqué, payable par tiers les 1er. ... 1835, 1836 et 1837 et le surplus à un an à dater du jour de la vente, le tout en billets endossés à satisfaction, ... hypothèque spéciale.

Aussi—Tout le morceau de terre situé dans le ... de la Mobile, Etat de l'Alabama, décrit comme suit, savoir : Le Terrain No. 84, au Spring Hill, dans la Township 4, Rangée 2, Ouest, section 13, suivant le plan fait par Wills Roberts, contenant 5 arpens.

Conditions, à 1 an de crédit, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque. 28 mars

PAR ANTH. N. FERNANDEZ.
Vente de 175 terrains de valeur.

LUNDI, 21 avril prochain, à midi précis, il sera vendu à la Bourse Hewlett, 175 terrains situés faubourg Franklin, d'après les plans qui seront exposés à la Bourse, huit jours avant la vente. Ces terrains sont situés dans des Islets faisant face à la promenade des Bons Enfans, et des Champs Elisées (Rail Road). Si l'on considère les établissements qui se font de l'autre bord du lac, à Mandeville à Lewisburg, le commerce croissant du faubourg Marigny, et de M... neburg, la situation avantageuse de ces terrains, ne laisse aucun doute, que les spéculateurs s'empresseront de saisir une occasion aussi favorable : ainsi que les négociants qui désire s'établir dans un endroit sain, qui offre l'avantage et l'agrément d'être à la ville et en même temps à la campagne. Ces terrains sont aussi propre pour le jardinage. Les conditions avantageuse que l'on fait aux acquéreurs, ne laisse rien à désirer aux personnes qui voudraient placer leur fonds dans ces terrains qui augmenteront considérablement de valeur dans quelques années.

Conditions ; Un quart comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'etude de M. T. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs, et à la charge par eux de se faire mettre en possession par le voyer de la ville. 1 avril

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu jeudi, 10 avril, à 4 heures de l'après-midi, au Bassin, la goëlette May Flower, la goëlette Pomone, et le bateau Splendid, ensemble avec tous leurs agrès, apparaux et fournitures. Conditions, à la vente.

N. B. Ces bâtimens sont bien connus comme faisant les voyages du Lac, et peuvent être examinés au Bassin Carondelet, d'ici au jour de la vente. 4 avril

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

JEUDI, 17 avril, il sera vendu à midi, à la Bourse de Hewlett, 3 Lots de Terre de grande valeur, situés rue de Chartres, entre les rues St. Louis et Conti, mesurant chacun 18 pieds 4 pouces 4 lignes de face, sur 115 pieds de profondeur le tout conformément au plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville, et exposé à la Bourse.

Conditions : 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par O. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 4 avril

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, daté du 22 mars, 1834, il sera vendu Samedi, le 3 mai prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les esclaves suivans, garantis des vices et maladies prévus par la loi, étant une partie dépendant de la succession de feu Mme Eulalie Villanueva, femme de C. D. Dut...:

BABET, négresse, âgée de 40 ans, un peu cuisinière blanchisseuse et repasseuse, et bon sujet.

SOPHIE, négresse, âgée de 26 ans, servante.

Conditions—6 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Mr. L. F... not. pub. aux frais des acquéreurs. 4 avril

PAR G. J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de la paroisse St. Charles, il sera vendu samedi, 12 avril prochain, à 10 heures du matin, à mon domicile, rue St. Louis, une quantité de marchandises sèches et autres objets dépendant de la succession de feu Ls. F. ...bre.

Le même jour à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu sur la Levée, vis-à-vis la rue St. Louis, une pirogue de caboteur faisant partie de la même succession.

Conditions : Comptant. 1 avril—3

PAR HEWLETT & BRIGHT.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour de Paroisse de la Nouvelle Orléans il sera vendu le samedi, 12 avril, à midi, l'esclave PETER, mulâtre âgé d'environ 25 ans, fesant partie des biens abandonnés par Roudez & Gouville à leurs créanciers.

Conditions ; Moitié comptant, et la balance à 6 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé devant Wm. Boswell, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11 mars

PAR TRICOU & CANONGE & J. DOMINGON.

IL sera vendu le jeudi, 10 avril prochain, et les jours suivans, à midi, à la Bourse Hewlett,

La propriété de M. Louis Bouligny, sur la rive gauche du fleuve, à une lieue audessus de la Nouvelle-Orléans.

Cette propriété sera divisée en lots d'après un plan dressé par M. Zimpel, député voyer, et qui sera déposé à la Bourse, avant la vente. La proximité de la ville et les avantages qu'offre cette situation à l'établissement des briqueteries, des chantiers à bois, des moulins à scies et le chemin à coulisses de Carrolton qui traverse cette propriété, mérite d'attirer l'attention des spéculateurs.

Les lots de terre de face seront vendus, avec tous les droits de battures, sans réserver aucuns.

Les acheteurs auront droits à la jouissance immédiate des rues indiquées au plan dans toute la profondeur, jusqu'à et y compris le chemin à coulisses de Carrolton.

Quant à cette partie de l'habitation qui se trouve au delà du dit chemin, les rues ne seront ouvertes et livrées qu'autant et à mesure qu'un lot au moins aura été vendu dans chaque ilet.

Conditions : Un dixième à 6 mois, un dixième à un an, avec billets endossés à satisfaction, domiciliés à la Nelle Orléans, avec hypothèque et en y ajoutant l'intérêt à raison de six pour cent par an, et la balance en huit termes égaux, à 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 ans, avec billets seulement à l'ordre du vendeur, domiciliés à la Nouvelle-Orléans, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement et intérêt à 6 pour cent par an, lequel intérêt devra être ajouté aux billets à souscrire.

CINQUANTE TETES D'ESCLAVES de choix et à talens, tels que maçons, forgerons, mécaniciens, charpentiers, vendeurs, cochers, et domestiques de maison.

Conditions : Un et deux ans, avec billets endossés à satisfaction domiciliés à la Nouvelle-Orléans et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'habitation offerte en vente se trouve grévée de certaines hypothèques, dont la main levée paraît ne pouvoir s'opérer immédiatement ; le vendeur consent et les acquéreurs seront obligés de déposer au bureau et entre les mains du notaire, qui passera les ventes, tous les billets à fournir en paiement, lesquels billets montant d'iceux resteront ainsi en dépôt jusqu'à radiation des dites hypothèques.

Les actes de vente seront passés pardevant Louis T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs se feront mettre en possession par Zimpel, député voyer, à leur frais.

Les acquéreurs seront tenus d'avoir à signer les ventes et à fournir leurs obligations, dans les quinze jours qui suivront l'adjudication, et faute par eux de le faire, le vendeur aura droits de reprendre les lots vendus et de les exposer à l'encan après 10 jours d'avis, à la folle enchère des dits acquéreurs. 13 mars

AVIS—Nous croyons de notre devoir de prévenir le public que M. H. Varillat, (commis chez MM. Carrière & Borduzat) a pris les limites pour se soustraire au paiement d'une somme de ...., fournie par nous à sa femme et enfants pendant leur séjour à New-York.

26 mars— J. & J. DARRAMON.

Société d'Agriculture de la Louisiane.

LA direction de cette Société désire trouver une personne capable de diriger les travaux et l'administration d'une ferme modèle, et assez versée en Agriculture et dans les sciences-y-relatives pour conduire les expériences, en noter les résultats, et en général, s'occuper de tout ce qui se rattache au but principal de la Société.

Les personnes qui désireraient cet emploi ... bien faire connaître leurs noms et recommandations par une lettre adressée au soussigné, rue Royale, No. ...

10 fév. E. ROUSSEAU, secrétaire.